

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2016

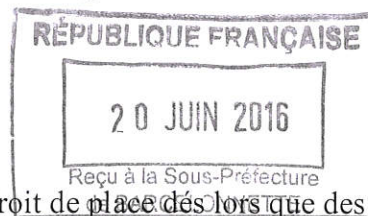
OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS - DROIT DE PLACE - VENTE DE MARCHANDISES AU DETAIL - MARCHE ESTIVAL

L'an deux mille seize et le quatorze juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire

PRESENTS : COLLOMB Stéphane, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, STUPNICKI Josiane, CAMARA Charles, DUMONT Christian, FREDENUCCI Sandrine, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, PELLOUX Jacques

ABSENTS : BISIAUX Bernard, DE LIMA Stéphanie, BURLET Francine (procuration à Paul REBATTU), BOURGEOIS Valérie (procuration à Lucien GILLY),

SECRETARE DE SEANCE : COLLOMB Stéphane



Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune peut percevoir un droit de place dès lors que des commerçants s'installent sur soit des terrains communaux soit des terrains du domaine public. Une délibération fixant les tarifs avait été prise le 03/07/2007 mais face au nombre accru de demandes depuis quelques années, il y a lieu de revoir la tarification et d'établir un plan d'installation sur la Place St Nicolas de Myre.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'instaurer ce droit de place applicable à tous forains ou marchands ambulants venant exercer une activité commerciale sur la Commune.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé du Maire et après en voir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs suivants pour occupation du domaine public à :

- vente de marchandises au détail : 15 €uros la journée
- pour les marchés du dimanches matins durant les mois de juillet et août

dimensions emplacement	saison	journée
- de 3 m	60 €uros	15 €uros
de 3 m à 6 m	90 €uros	25 €uros
+ de 6 m	120 €uros	35 €uros

PRECISE que les encaissements s'effectueront par l'émission d'un titre de recette qui devra être réglé auprès de la Trésorerie de Barcelonnette
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Lucien GILLY

